

cassé ou celui qui a moins de valeur que les autres. Il possède, il est vrai, un jardin, mais celui-ci est sans grande valeur commerciale si on le compare aux cultures maraîchères sur une base commerciale, ou si on tient compte des prix faits, pour les produits en cause, à ceux qui n'ont pas de jardins. On remarquera que dans les petites villes de la plus grande partie du pays nombre de gens d'affaires ont, à l'arrière de leurs maisons, des jardins dont les produits suffisent à leurs besoins. Ces gens s'occupent de leurs jardins après leur journée de travail. Ce contraste apparaît de nouveau au tableau.

Je trouve juste la proposition voulant que l'impôt sur le revenu des agriculteurs soit d'application plus générale.

M. GILLIS: Je désire formuler seulement quelques observations. Le cultivateur qu'est l'honorable député de Parry-Sound a jugé à propos de faire certaines observations, et je crois qu'en matière d'agriculture je fais autorité aussi bien que lui.

Le Gouvernement, je crois, a prêté en 1936 aux cultivateurs de la Saskatchewan des sommes d'argent considérables aux fins des semences. Le point principal du litige à l'heure actuelle est la pression exercée sur ces cultivateurs pour les amener à rembourser les emprunts alors contractés. Les emprunts s'élèvent, je crois, à quelque \$600 par cultivateur.

L'hon. M. ILSLEY: Cette mesure n'était qu'accidentelle et j'ignore si c'était régulier. Je ne m'y suis pas opposé à l'époque; mais tel n'est pas le sujet en délibération.

M. GILLIS: On a soulevé cette question. Il aurait fallu la déclarer irrégulière, ou en permettre la discussion, puisqu'il s'agit d'un grief légitime. L'honorable député de Parry-Sound a été injuste dans ses remarques. J'ai fait assez longtemps partie de cette Chambre pour entendre plusieurs débats sur l'agriculture en Saskatchewan, et il n'existe pas, que je sache, d'industrie au pays qui soit dans une situation analogue. Le revenu des cultivateurs des Provinces maritimes n'est pas atteint par l'impôt, n'étant en moyenne que de quelque \$300 par an.

A la suite de conditions survenues dans l'Ouest, auxquelles le cultivateur ne pouvait absolument rien, le Gouvernement a dû avancer des fonds pour permettre la reprise des opérations agricoles. Ces cultivateurs devraient donc jouir des mêmes avantages que les industries auxquelles on accorde des prêts en vue de l'expansion de leurs établissements. On permet à ces industries d'amortir ces prêts en quatre ou cinq ans, et je suis d'avis qu'on devrait accorder le même avantage aux cultivateurs. Ils surmontent les effets de la période au cours de laquelle on cessa cette pro-

duction particulière en Saskatchewan. Si on établit un précédent de ce genre à l'avantage d'une classe de la société, il ne serait que juste, je crois, de dire aux cultivateurs que les dettes contractées pour l'achat de grain de semence en 1938 devraient être annulées.

J'aimerais poser une question à l'honorable représentant de Parry-Sound. A la suite de l'explosion à Halifax les gens de toutes les parties du pays ont contribué généreusement à la restauration de cette ville. A son avis, serait-il équitable de demander aux habitants de Halifax de rembourser au peuple canadien, au moyen d'impôts, l'argent qu'on a dépensé pour la restauration de cette ville? Je crois que la situation est bien semblable. A ce sujet, les cultivateurs de la Saskatchewan travaillaient tout simplement au rétablissement agricole de cette province et on ne devrait pas les frapper d'impôts en ce moment. Ils ont droit au même traitement que l'industrie. On a versé plusieurs millions de dollars à la Dominion Iron and Steel Company pour lui permettre d'agrandir son établissement en vue de la production de guerre et on lui permet d'amortir cette somme au cours d'une période d'années. On a agi de même à l'égard de l'International Nickel. Ces compagnies n'étaient pas sans le sou. Elles n'avaient peut-être pas besoin de toute l'aide qu'on leur a accordée. C'est en quelque sorte un cadeau de la part des contribuables canadiens. Le cultivateur produit à un coût peu élevé. Sa famille et lui ont toujours été des esclaves. Il ne travaille pas, il peine en esclave. Le cultivateur n'en retire pas de bénéfices, et cependant l'agriculture est une industrie nécessaire présentement. Elle le sera encore davantage à l'avenir si les prévisions au sujet des besoins en vivres sont exactes.

Il faut soutenir le moral du cultivateur si l'on tient compte de sa contribution à l'effort de guerre. Après avoir écouté les réclamations sur ce point, et c'est le seul en cause, si je ne fais erreur, je prie le ministre d'étudier sérieusement la question. Un moratoire devrait être déclaré sur cette dette particulière, ou la dette devrait être effacée complètement.

M. SLAGHT: L'honorable député de Cap-Breton-Sud a dit que mes remarques étaient injustes; puis il a prétendu que je m'efforçais de faire payer aux pauvres gens de l'Ouest les dettes encourues il y a cinq ans pour l'achat de semence. S'il avait suivi de près ce qui s'est produit dans l'Ouest, il saurait que ce sont les municipalités qui ont insisté sur le paiement, non pas le Gouvernement.

M. COLDWELL: On les y a forcées.